

07 Jul 2023 -16:46

Appartient à [Conseil des ministres du 7 juillet 2023](#)

Politique de sécurité intégrée au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi concernant la politique de sécurité intégrée et globale au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet prévoit que les gouverneurs exercent les compétences attribuées au profit du bourgmestre et du Collège de police en cas de problèmes de sécurité exceptionnels, aigus ou inattendus dépassant les limites de la zone de police locale. Dans ce cas, cette personne coordonne également l'autorité et la direction de la police locale.

Toutefois, il appartient au Roi de déterminer, par un arrêté délibéré en Conseil des ministres, à quels gouverneurs s'appliquera le nouveau pouvoir de commandement. Certes, seul le gouverneur peut en bénéficier dans la mesure où il est politiquement responsable devant une assemblée élue. Cet arrêté royal doit ensuite être ratifié par une loi dans les quatre mois suivant son entrée en vigueur. En l'absence de ratification, l'arrêté deviendra inopérant pour l'avenir.

En outre, l'avant-projet prévoit que le gouverneur, s'il fait usage de ce pouvoir de commandement, doit faire rapport dans les plus brefs délais à la ministre de l'Intérieur et, s'il s'agit d'infractions pénales, également au ministre de la Justice.

Pour ce qui concerne spécifiquement l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale, la fonction de gouverneur a cependant été supprimée par la sixième réforme de l'État. En conséquence, cette compétence est exercée à Bruxelles par le ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux pour réaliser une politique de sécurité intégrée et globale au sein des provinces et de la Région de Bruxelles-Capitale

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselink
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be